

# Regards SUR LE Risque

La lettre d'information sur les risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes

Juin 2016

N° 22

## / C'EST-À-DIRE



DF

**Françoise NOARS**

**Directrice  
de la DREAL  
Auvergne-  
Rhône-Alpes**

« La maîtrise des risques industriels est une priorité pour l'inspection des installations classées... »

La nouvelle organisation de l'État, en cohérence avec les fusions de régions de la réforme territoriale, a amené à la création de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les actions et missions de fond

de la nouvelle DREAL en matière de maîtrise et de prévention des risques ne sont pas modifiées. En particulier sur les risques industriels, la DREAL a toujours pour mission, entre autres, de délivrer les autorisations d'installations classées pour la protection de l'environnement et de réaliser des inspections pour contrôler le respect de la réglementation en matière environnementale. Elle conduit, avec les DDT, l'élaboration des PPRT et porte à la connaissance des collectivités territoriales l'information réglementaire sur les risques industriels majeurs. Compte tenu des récents attentats, elle porte, avec les acteurs concernés, une attention particulière aux questions de sûreté.

La DREAL compte aujourd'hui huit services thématiques, dont celui en charge de la prévention des risques industriels, du climat, de l'air et de l'énergie (PRICAE). Le contrôle et l'inspection des installations classées, dont les 95 sites Seveso « seuil haut » présents dans la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes (13% du total français), fera partie des missions des sept unités départementales ou interdépartementales (UD, UID) représentant la DREAL dans les départements.

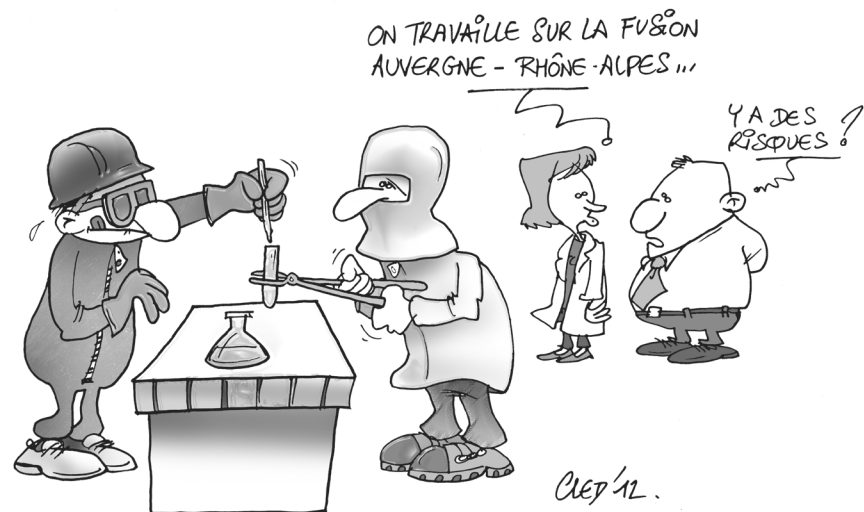
Le nouveau périmètre régional aura aussi, logiquement, un impact sur la lettre *Regards sur le Risque*, qui devient « la lettre d'information sur les risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes », et adaptera la gouvernance de son comité éditorial et sa diffusion en conséquence. ●

En savoir + <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>

## / TOUTE LA LUMIÈRE SUR... AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

# Pôles industriels et acteurs de la nouvelle région

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les régions Auvergne et Rhône-Alpes ne font plus qu'une. L'occasion de dresser un panorama des pôles industriels, de leur histoire et de mieux connaître les acteurs de la prévention des risques.



### Une activité industrielle riche et variée

Avec 95 sites Seveso « seuil haut », la région Auvergne-Rhône-Alpes présente une grande variété de sites industriels. Tous les secteurs sont représentés : pétrochimie, chimie, métallurgie, stockage de gaz

naturel, ... Les activités sont également très diversifiées : stockage, production, distribution, logistique, extraction, etc. Les sites Seveso sont un vivier important d'emplois. Près de 20 000 salariés directs travaillent dans le seul secteur de la chimie.

### Des logiques d'urbanisation différentes

Comme le montrent leur géographie, leur nombre d'habitants et leur densité, les anciennes régions Auvergne (52 habitants/km<sup>2</sup>) et Rhône-Alpes (148 habitants/km<sup>2</sup>) ont des logiques d'urbanisation différentes. Nombre de

( Suivre p.2 )

### / INTERVIEW page 2

Pascal FENIET, Président de l'Union des Industries Chimiques (UIC) Auvergne

### / POINT DE VUE page 3

Daniel VIGIER, Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE)

### / ÉCHO DES CSS page 3

Diffusion de l'information et sûreté, un équilibre à trouver

### / APERÇUS page 4

- . Ordonnance PPRT du 22 octobre 2015
- . Retour sur l'enquête de satisfaction
- . Expérimentation de l'articulation OPAH et PPRT, à Montluçon (03)
- . Merci à Lise TORQUET, qui quitte le SPPPY



**Pascal FENIET**  
Président de l'Union  
des Industries Chimiques  
(UIC) Auvergne  
Directeur industrialisation,  
Groupe Axynitis

“ Nous souhaitons une continuité dans le suivi des dossiers d'inspection de nos installations... ”

**Comment appréhendez-vous la fusion des DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ?**

Il nous semble important, dans une période de changement, de préserver les relations de proximité avec nos interlocuteurs. Les agents de l'ex-DREAL Auvergne connaissent bien nos installations et leurs besoins. Des sujets sont spécifiques à ce territoire comme l'état des routes face aux intempéries. Par ailleurs, l'éloignement géographique du nouveau centre décisionnaire lyonnais représente aussi un risque dans la prise en compte des spécificités locales.

**Quelles sont vos attentes pour l'avenir ?**

Nous souhaitons une continuité dans le suivi des dossiers d'inspection de nos installations. Lorsque des inspecteurs des ex-DREAL Auvergne et Rhône-Alpes sont amenés à conduire ensemble des inspections, ce qui peut arriver lors du traitement de dossiers particuliers, l'harmonie dans l'application des textes réglementaires est importante. Nous n'avons pas noté de discordances jusqu'à maintenant, nous espérons que cette approche conjointe se maintiendra.

**Avez-vous des contacts avec vos homologues de l'UIC Rhône-Alpes ?**

Un partenariat avec l'UIC Rhône-Alpes est en place depuis 2005. Cela nous permet de bénéficier de supports techniques et logistiques mutualisés. Les représentants de l'UIC Auvergne participent régulièrement aux commissions, rencontres et actions qui se tiennent en Rhône-Alpes sur des sujets aussi divers que l'économie circulaire ou la prévention santé. ●

sites Seveso « seuil haut » de Rhône-Alpes sont en milieu très urbanisé, alors que ceux d'Auvergne sont plus isolés.

**La chimie de base à l'origine des principaux bassins industriels**

Les premières industries se sont implantées à proximité des voies de transit, pour fabriquer de la soude, du chlore, de l'éthylène, très utilisés notamment pendant la première guerre mondiale. Les trois principaux bassins industriels se sont formés il y a plus de 100 ans : la vallée de la chimie dans le bassin lyonnais (10 établissements Seveso « seuil haut »), la plateforme de Roussillon-Salaise (9 établissements) et les plateformes du Pont-de-Claix et Jarrie au sud de Grenoble (6 établissements). Elles ont aujourd'hui des activités plus diversifiées (chimie fine, pétrochimie).

**Une chimie de spécialité bien représentée**

A la différence de la chimie de base, productrice de grandes quantités de produits relativement standards, la chimie de spécialité fournit des produits en quantité limitée pour des applications ciblées dans les

domaines de la cosmétique, des colorants, des produits détergents, aromatiques, des matières plastiques, etc.

La première activité de ce type démarre à Saint-Fons (69) en 1853. Le plus ancien site d'Auvergne (1939) se situe à Commentry (03), l'exploitant actuel Adisseo y produit des solutions nutritionnelles pour animaux. Après la seconde guerre mondiale, la production de phytosanitaires va de pair avec l'agriculture intensive : un entrepôt (site Bayer) s'installe à Limas dès 1969. Le pôle industriel de la plaine de l'Ain s'est développé au milieu des années 70 et comprend aujourd'hui trois sites Seveso « seuil haut » dans le domaine de la chimie à usage pharmaceutique et des déchets industriels.

**Chimie minérale et métallurgie**

D'autres bassins industriels, plus petits, sont également très anciens, comme dans la vallée de la Maurienne, en Savoie, où la chimie minérale et la métallurgie sont implantées depuis 1838 à Epierre (phosphore) et 1907 à Saint-Jean-de-Maurienne (aluminium).

**Années 60-70 : l'ère de la pétrochimie**

Constituées par les grands groupes industriels, la pétrochimie et l'industrie du gaz se développent dans cette période de forte croissance économique. Le raffinage de pétrole démarre à Feyzin en 1964. Plusieurs gros dépôts de produits pétroliers et des stockages de gaz liquéfiés s'installent dans les départements les plus urbanisés : Rhône, Isère, Savoie, Haute-Savoie, Ain, et plus tardivement dans le Puy-de-Dôme (1985).

**État, collectivités, industries, associations : parties prenantes de la prévention**

Ces activités industrielles, qui peuvent présenter des risques, sont réglementées par le biais d'arrêtés préfectoraux (prescriptions techniques à respecter) et contrôlées régulièrement par les inspecteurs de l'environnement. Sur l'ensemble du territoire, les services de l'État ont plusieurs missions : contrôle, mise en place de servitudes (par ex. les PPR) et de dispositifs de gestion de crise. Le maire joue aussi un rôle important : information de la population (notamment grâce au dossier d'information communal sur les risques majeurs), établissement du plan communal de sauvegarde, délivrance des

**Situation géographique des 95 sites Seveso « seuil haut » en Auvergne-Rhône-Alpes**

● 1 SITE ● PLUSIEURS SITES (cercle proportionnel au nombre)



autorisations de permis de construire. Des instances de représentation existent, telles que l'Union des Industries Chimiques, l'Union Française des Industries Pétrolières ou les chambres syndicales de la métallurgie. Elles rassemblent les sites d'Auvergne et Rhône-Alpes (cf. Interview p.2). L'association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel (APORA), créée en 1972, propose conseils et assistance en environnement industriel. Avec les PPRT, de nouveaux acteurs se positionnent : on peut citer par exemple les Chambres du Commerce et d'Industrie, la fédération d'entreprises SOLEN (69), l'association des entreprises de la ZA de Cournon (63) représentant les entreprises riveraines. Les associations de protection de l'environnement, telles que la FRAPNA<sup>1</sup> en Rhône-Alpes et la FRANE<sup>2</sup> en Auvergne, ainsi qu'au niveau départemental, le MNLE<sup>3</sup> Rhône ou la FDEN<sup>4</sup> dans le Puy-de-Dôme, par exemple, s'impliquent sur la question de la prévention des risques et sont membres des Commissions de Suivi de Site (CSS). La région Auvergne-Rhône-Alpes compte actuellement 44 commissions de suivi de site (Seveso) ou comités locaux d'information et de concertation (CLIC), dont 8 en Auvergne.

Elles sont présidées par des personnalités qualifiées dans cette ancienne région (ex.: retraité de l'enseignement supérieur pour la CSS d'All Chem), et par l'État ou des maires en Rhône-Alpes.

### Des organismes dédiés à l'information et la concertation

L'urbanisation développée autour des sites Seveso proches des grandes agglomérations, a créé parfois des conflits d'usage. Les deux secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles et des risques (SPPPI) de la région (le SPIRAL sur l'agglomération lyonnaise et le SPPPY dans la région grenobloise) favorisent les échanges entre les acteurs et promeuvent l'information sur les risques. Ils coordonnent l'information réglementaire du public sous forme de campagnes. Des instituts, comme l'IRMA<sup>5</sup>, né en 1988 à Grenoble, ou l'IFO-RME<sup>6</sup>, sensibilisent des acteurs ciblés : maires, chefs d'établissements scolaires, sur les risques majeurs. ●

## / L'ÉCHO DES CSS

### Diffusion de l'information et sûreté, un équilibre à trouver

L'accès à l'information sur les risques qui le concernent est un droit pour le citoyen. Toutefois, un équilibre est à trouver entre l'accès aux informations pour la maîtrise de l'urbanisation, la diffusion des consignes, et celles qui pourraient être utilisées pour des actes de malveillance. En raison du contexte lié aux attentats, l'État a suspendu temporairement la mise à disposition des informations contenues sur le site [css-rhonealpes.com](http://css-rhonealpes.com).

Pour obtenir des informations sur les prochaines réunions des Commissions de Suivi de Site ou sur les Plans de Prévention des Risques Technologiques de Rhône-Alpes, les demandes doivent être adressées à [pr.dreal-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pr.dreal-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr). Lors de sa réouverture, le site [css-rhonealpes.com](http://css-rhonealpes.com) tiendra compte des nouvelles exigences de sûreté.

Pour l'Auvergne, les informations sont disponibles sur le site : [www.risques.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/les-pprt](http://www.risques.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/les-pprt).

À noter que le site de la campagne rhônalpine d'information sur les risques industriels majeurs de 2013 permet de connaître les établissements concernés et les consignes à tenir en cas d'alerte ([www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)). ●

- 1 - Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature
- 2 - Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement
- 3 - Mouvement National pour la Lutte pour l'Environnement
- 4 - Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature
- 5 - Institut des Risques Majeurs
- 6 - Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement

## / AGENDA

### ACTUALITÉ DES PPRT

● 26 avril au 24 juin 2016

#### Enquête publique PPRT de la vallée de la chimie

Les pièces du dossier d'enquête sont déposées dans les mairies de Feyzin, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Vénissieux, Solaize, Saint-Symphorien d'Ozon, Irigny, Vernaison, Oullins, Lyon 7<sup>ème</sup>. Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête tenus à sa disposition. Il peut également adresser ses observations par écrit au président de la commission d'enquête publique.

### CONFÉRENCES

● 13 octobre 2016, Douai

#### Assises nationales des risques technologiques

Le rendez-vous biennal s'articulera autour de 2 séances plénières et 7 ateliers thématiques. Programme et inscriptions à partir du 15 juin.

En savoir +

[www.assises-risques.com](http://www.assises-risques.com)

## / POINT DE VUE



### Daniel VIGIER

Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE)

### Comment la FRANE s'intéresse-t-elle aux risques industriels majeurs ?

Je participe aux commissions de suivi de site (CSS) de la plupart des sites industriels de notre région depuis 2009. Je siège également au conseil d'administration de l'INERIS, ce qui me permet d'être bien informé et à jour des recherches et procédures sur cette question.

### Avez-vous des contacts avec la DREAL et les sites Seveso « seuil haut » ?

Très souvent, dans le but d'instaurer une relation de confiance. Dès que possible, je visite des sites industriels pour comprendre leur activité. Autant que possible, j'apporte un regard extérieur et une vigilance citoyenne sur le fonctionnement de l'entreprise (accroissement des risques pendant les phases transitoires de production, de démarrage, de mise à l'arrêt ou de renfort, avec du personnel intérimaire ou en sous-traitance), en m'appuyant notamment sur mon expérience professionnelle passée de référent qualité.

Je ne cherche pas à dénoncer quoi que ce soit, mon objectif est que tout se passe bien.

Je me documente souvent auprès d'experts de renom pour compléter l'information de manière à approfondir ces questions lors des visites suivantes. En entrant dans les détails, je montre que je suis sensible aux conséquences potentielles des dangers sur les personnes et la nature.

### Contribuez-vous à l'information pour les riverains ?

En dehors des CSS, il y a peu d'information diffusée. C'est une piste d'amélioration. Il est assez difficile d'établir des liens entre les associations environnementales et celles de riverains. À plusieurs reprises, la question de la représentativité des associations environnementales est posée par les riverains des sites Seveso. ●



### PUBLICATIONS

#### ● Auvergne-Rhône-Alpes. Portrait cartographique et statistiques 2015.

Les deux DREAL ont initié dès le début de l'année 2015 un diagnostic territorial représentatif de la future région, centré sur les domaines de compétences de la DREAL.

#### ● L'environnement industriel en Auvergne. Février 2013.

Ce dossier permet d'avoir une description des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement dans la région Auvergne.



En savoir +

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)

## ORDONNANCE PPRT

Le 22 octobre dernier, l'ordonnance N°2015-1324 relative aux PPRT a été adoptée en conseil des ministres.

Cette ordonnance prévoit que les prescriptions de travaux ne s'appliquent plus aux locaux d'activités ; les responsables de ces locaux et activités mettront en œuvre leurs obligations en matière de sécurité des personnes, dans le cadre des réglementations qui sont applicables. Elles peuvent consister en des mesures de protection, de réduction de la vulnérabilité ou d'organisation de l'activité.

Tirant parti des retours d'expériences issus de la mise en œuvre des PPRT, l'ordonnance comprend également des dispositions relatives aux procédures des mesures foncières et au droit de préemption urbain. Elle prévoit, pour les activités riveraines, la possibilité de recourir à des mesures alternatives aux mesures d'expropriation et de délaissement, bénéficiant du financement tripartite (industriels à l'origine du risque ; État ; collectivités territoriales) dans la limite du montant des mesures foncières évitées.

Le délai de réalisation des travaux prescrits pour les logements est porté à 8 ans à partir de l'approbation du PPRT.

Enfin, l'ordonnance prévoit la possibilité de modifier le PPRT suivant une procédure simplifiée si la modification envisagée ne porte pas atteinte à l'économie générale du plan ou si la portée des mesures qu'il prévoit est revue à la baisse. Dans ce cas, une consultation du public sera organisée. ●

## MERCI LISE !



DR

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Lise Torquet a pris de nouvelles fonctions à la DREAL, en tant qu'ingénieur chargée du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques.

Précédemment chargée des questions de développement durable,

Grenelle et concertation, elle a animé le secrétariat du SPPPY qu'elle a « fait » naître en 2011, sur les bases du CIRIMI (Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans l'Isère).

Les membres du comité éditorial de *Regards sur le Risque* tiennent à la remercier pour son dynamisme, allant de pair avec ses compétences et ses convictions. Elle a su fédérer les acteurs et communiquer son énergie au SPPPY, dans une approche ouverte et transversale.

Elle est remplacée depuis le 2 mai par Corinne Thievent, à qui nous souhaitons la bienvenue sur ce poste. ●

## Retour sur l'enquête de satisfaction

Merci à nos lecteurs et aux personnes qui ont pris le temps de répondre à l'enquête de satisfaction de *Regards sur le Risque*. La lettre est jugée positivement dans ses divers aspects : sujets, forme, contenu. Vous nous avez proposé de nombreuses pistes pour les numéros à venir, parmi lesquelles : les risques (probabilité, effets domino, sûreté), la prévention (évolutions technologiques pour réduire les risques, Seveso 3, mesures et barrières de sécurité, etc.), la gestion de crise (organisation et retours d'expériences), l'information (réactions des riverains aux mesures d'urbanisme, zoom sur une CSS), l'entreprise (zoom sur un exploitant).

Nous notons également deux remarques : une sur la question d'aborder des sujets plus controversés et l'autre sur la possibilité pour le lecteur de réagir. ●

## Expérimentation de l'articulation OPAH et PPRT, à Montluçon (03)

À Montluçon, autour d'All'Chem, dont le PPRT a été approuvé le 10 janvier 2014, près de 300 logements sont concernés par des prescriptions de travaux. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) était déjà en cours sur la période 2013-2017. Les partenaires, État, collectivités locales (communauté d'agglomération, conseil départemental, conseil régional) et l'industriel, se sont mis d'accord pour qu'un avenant à la convention ANAH permette que des travaux de réduction de la vulnérabilité des logements soient intégrés au dispositif.

Dans cette expérimentation, l'État finance 100% de la mission d'ingénierie liée au risque (information des riverains, assistance au montage des dossiers de demande de financement). Les diagnostics sur le bâti, ainsi que les travaux sont

cofinancés par l'État (crédit d'impôt), l'industriel et les collectivités.

À ce jour, la communauté d'agglomération de Montluçon, maître d'ouvrage de l'OPAH, a lancé un marché public afin de choisir l'opérateur qui conduira les opérations jusqu'en 2019.

Une note de l'ANAH prévoit qu'à partir de janvier 2016, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) peuvent intégrer le traitement des risques technologiques dans les programmes opérationnels d'amélioration de l'habitat. ●

En savoir + [www.amaris-villes.org/anh-le-dispositif-final/](http://www.amaris-villes.org/anh-le-dispositif-final/)

